

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 28 AVRIL 2025 A 19H00

La séance commence à 19h00.

Patrick JUDALET est Président de la séance.

Sophie VERNAUDON est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Assistaient à la réunion : Patrick JUDALET, Marie-Laure LEUILLET, Dominique MASSOUBRE, Sophie VERNAUDON, Benoit RICHARD, Catherine MENARD, Sandra FRADON, Bernard GIRAUD, Marie-Noëlle ELION, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Eric MAUDUIT, Perrine FISCHER, Philippe ALLELY, Marc HENRIET, Jacques LEJEMBLE, Fabien BARANGER.

Étaient excusés : Luc HURBAIN qui avait donné pouvoir à Benoît RICHARD, Patricia VILCHES PARDO qui avait donné pouvoir à Sandra FRADON, Muriel ARNAUD qui avait donné pouvoir à Catherine MENARD, Valérie CHOPIN qui avait donné pouvoir à Dominique MASSOUBRE, Nathalie GESELL qui avait donné pouvoir à Marie-Laure LEUILLET, Henri SERRE qui avait donné pouvoir à Eric MAUDUIT, Adeline VERMEERSCH qui avait donné pouvoir à Marie-Noëlle ELION, Geoffroy RAIMOND qui avait donné pouvoir à Sophie VERNAUDON.

Étaient absents : Dorian CHAUVET, Albane AUBRAY.

Désignation du secrétaire de séance : Sophie VERNAUDON.

En préambule, Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès de M. Roger GENDRE, ancien secrétaire général de la Mairie du 1^{er} février 1968 au 31 Octobre 1991.

Il avait marqué les esprits par son sérieux et son attachement au service public.

Monsieur le Maire tient à rendre un hommage à Jean-Charles LARDEAU, décédé le 08 avril 2025 à l'âge de 54 ans.

Il tenait à saluer sa grande gentillesse, sa bienveillance ainsi que son assiduité aux conseils municipaux.

Sa disparition prématurée a profondément touché élus et habitants.

Monsieur le Maire témoigne que Jean-Charles était droit dans « ses bottes », nos points de vue pouvaient être divergents selon les sujets mais les discussions étaient toujours constructives.

Jean-Charles était aussi collectionneur de collections de vinyles. Il était membre du bureau de l'Association des Collectionneurs du Berry (OCB36). Il a lancé la Bourse du disque et de la bande dessinée depuis six ans. Ces bourses ont toujours été de grande réussite.

Monsieur le Maire ouvre la séance officielle.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le procès-verbal de la séance en date du 31 Mars 2025.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Patrick JUDALET procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

- Vote des Comptes de Gestion et Administratifs 2024 Ville /Eau/Lotissement Les Ajoncs
- Affectations des résultats 2024 - Ville/Eau
- Budgets supplémentaires 2025 – Ville / Eau
- Attribution de subvention municipale pour acquisition VAE
- Personnel Municipal
- Commission des Marchés Publics et appels d'offres
- Commission vitrines, façades
- Questions diverses

**I - VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2024 -
VILLE/EAU/LOTISSEMENT LES AJONCS
II - AFFECTATIONS DES RESULTATS 2024 – VILLE/EAU
III - BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2025 – VILLE/EAU**

Patrick JUDALET cède la parole à Marc TOUCHET, Directeur Général des Services, pour l'étude des questions financières qui ont été présentées et discutées au préalable en commission des Finances du 07 Avril 2025.

Cette commission ayant fait l'objet d'un compte rendu distribué aux conseillers municipaux et envoyé avec les maquettes financières le 15 avril 2025.

Il souligne le très bon investissement des services qui ont tenu les budgets alloués sur l'exercice 2025.

1-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L1221-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les montants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 VOIX Pour :

-APPROUVE le compte de gestion du Budget Principal du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Marc TOUCHET, Directeur Général des Services, présente le compte administratif 2024 du Budget Principal.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et Marie-Laure LEUILLET, Maire Adjointe, assure la présidence de la séance lors du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 VOIX Pour,

-APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Principal :

** section fonctionnement*

. dépenses : 5 268 707,97€ . recettes : 5 800 333,86 € d'où excédent = 531 625,89 €

. résultat antérieur reporté : 0 € d'où résultat 2024 à affecter = 531 625,89 €

** section investissement*

. dépenses : 2 089 534,00 € . recettes : 1 959 379,79 € d'où déficit = 130 154,21 €

. résultat antérieur reporté : 2 564 362,24 € d'où solde d'exécution 2024 = + 2 434 208,03 €

3-AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats du compte administratif 2024 du Budget Principal.

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	- €
Résultat d'investissement antérieur reporté	2 564 362,24 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total 2024 dépenses d'investissement	2 089 534,00 €
Total 2024 recettes d'investissement	1 959 379,79 €
Solde d'exécution de l'exercice	- 130 154,21 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	2 564 362,24 €
Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31-12-2024	2 434 208,03 €
RàR Dépenses d'investissement	4 252 680,88 €
RàR Recettes d'investissement	948 039,65 €
Reste à réaliser au 31-12-2024	- 3 304 641,23 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31-12-2024	- 870 433,20 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total 2024 dépenses de fonctionnement	5 268 707,97 €
Total 2024 recettes de fonctionnement	5 800 333,86 €
Résultat de l'exercice 2024	531 625,89 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	- €
Total à affecter	531 625,89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 VOIX POUR,

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats du Budget Principal comme suit :

* excédent de fonctionnement de 531 625,89 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement à l'article 1068,

* excédent d'investissement de 2 434 208,03 € en report à nouveau à l'article 001

4-BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le Maire présente le budget supplémentaire au budget principal 2025, qui intègre le report des restes à réaliser, le vote de l'affectation des résultats et des ouvertures de crédits.

*** section investissement dépenses : 4 339 261,93 €**

- Restes à réaliser : 4 252 680,88 €
- Budget supplémentaire : 86 581,05 €

*** section investissement recettes : 4 339 261,93 €**

- Restes à réaliser : 948 039,65 €
- Budget supplémentaire : 3 391 222,28 €

dont excédent de fonctionnement : 531 625,89 € (art.1068)

dont report à nouveau investissement : 2 434 208,03 € (article 001)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 VOIX Pour,

- **VOTE** le budget supplémentaire au budget principal 2025.

5-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU

En préambule Marc TOUCHET, Directeur Général des Services, présente le compte administratif 2024 du service de l'eau (Fonctionnement / Investissement).

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L1221-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les montants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 VOIX Pour :

-**APPROUVE** le compte de gestion du Budget Annexe Service de l'Eau du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et Marie-Laure LEUILLET, Maire Adjointe, assure la présidence de la séance lors du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 VOIX Pour,

-APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Annexe Service de l'Eau :

** section fonctionnement*

. dépenses : 518 951,43 € . recettes : 528 285,68 € d'où excédent = 9 334,25 €
. résultat antérieur reporté : 8 569,21 € d'où résultat 2024 à affecter = 17 903,46 €

** section investissement*

. dépenses : 327 847,37 € . recettes : 220 901,84 € d'où déficit = 106 945,53 €
. résultat antérieur reporté : 46 601,30 € d'où solde d'exécution 2024 = - 60 344,23 €

7-AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats du compte administratif 2024 du Budget Annexe Service de l'Eau.

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	8 569,21 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	46 601,30 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total 2024 dépenses d'investissement	327 847,37 €
Total 2024 recettes d'investissement	220 901,84 €
Solde d'exécution de l'exercice	- 106 945,53 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	46 601,30 €
Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31-12-2024	- 60 344,23 €
RàR Dépenses d'investissement	10 804,00 €
RàR Recettes d'investissement	60 936,25 €
Reste à réaliser au 31-12-2024	50 132,25 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31-12-2024	- 10 211,98 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total 2024 dépenses de fonctionnement	518 951,43 €
Total 2024 recettes de fonctionnement	528 285,68 €
Résultat de l'exercice 2024	9 334,25 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	8 569,21 €
Total à affecter	17 903,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 VOIX POUR,

- DÉCIDE d'affecter les résultats du Budget Annexe Service de l'Eau comme suit :

* excédent de fonctionnement de 112 944,91 €

- 15 403,46 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement à l'article 1068,
- 2 500,00 € en report à nouveau à l'article 002

* déficit d'investissement de 60 344,23 € en report à nouveau à l'article 001

8-BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET ANNEXE SERVICE DE L’EAU 2025

Monsieur le Maire présente le budget supplémentaire au budget annexe service de l'eau 2025, qui intègre le report des restes à réaliser, le vote de l'affectation des résultats et des ouvertures de crédits.

*** section fonctionnement dépenses : 2 500,00 €**

➤ Ouverture crédit Chap.014 art.701249 : 2 500,00 €

*** section fonctionnement recettes : 2 500,00 €**

➤ 002 - Résultat d'exploitation reporté : 2 500,00 €

*** section investissement dépenses : 196 339,71 €**

➤ Restes à réaliser : 10 804,00 €

➤ Budget supplémentaire : 185 535,71 €

dont déficit d'exécution reporté : 60 344,23 € (article 001)

*** section investissement recettes : 196 339,71 €**

➤ Restes à réaliser : 60 936,25 €

➤ Budget supplémentaire : 135 403,46 €

dont excédent de fonctionnement : 15 403,46 € (art.1068)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 VOIX Pour,

- VOTE le budget supplémentaire au budget annexe service de l'eau 2025.

9-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES AJONCS

En préambule Marc TOUCHET, Directeur Général des Services, présente le compte administratif 2024 du lotissement des Ajoncs (Fonctionnement/Investissement).

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L1221-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les montants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 VOIX Pour :

-APPROUVE le compte de gestion du Budget Annexe Lotissement des Ajoncs du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

10-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES AJONCS

Dominique MASSOUBRE, Maire Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2024 du Budget Annexe Lotissement des Ajoncs.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et Marie-Laure LEUILLET, Maire Adjointe, assure la présidence de la séance lors du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 VOIX Pour,

-APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Annexe Lotissement des Ajoncs :

** section fonctionnement*

. dépenses : 122 252,88 € . recettes : 71 888,04 € d'où déficit = 50 364,84 €

. résultat antérieur reporté : - 99 574,98 € d'où résultat 2024 à reporter = - 149 939,82 €

** section investissement*

. dépenses : 67 116,69 € . recettes : 86 972,12 € d'où excédent = 19 855,43 €

. résultat antérieur reporté : 138 436,95 € d'où solde d'exécution 2024 = + 158 292,38 €

11-AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES AJONCS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats du compte administratif 2024 du Budget Annexe Lotissement des Ajoncs.

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	-99 574,98 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	138 436,95 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total 2024 dépenses d'investissement	67 116,69 €
Total 2024 recettes d'investissement	86 972,12 €
Solde d'exécution de l'exercice	19 855,43 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	138 436,95 €
Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12	158 292,38 €
RàR Dépenses d'investissement	0,00 €
RàR Recettes d'investissement	0,00 €
Reste à réaliser au 31/12	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12	0,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total 2024 dépenses de fonctionnement	122 252,88 €
Total 2024 recettes de fonctionnement	71 888,04 €
Résultat de l'exercice 2024	-50 364,84 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	-99 574,98 €
Solde d'exécution de la Section de fonctionnement au 31/12	-149 939,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 VOIX POUR,

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats du Budget Annexe Lotissement des Ajoncs comme suit :

* déficit de fonctionnement de 149 939,82 € en report à nouveau à l'article 002

* excédent d'investissement de 158 292,38 € en report à nouveau à l'article 001

Monsieur le Maire remercie Marc TOUCHET pour le travail sérieux réalisé et aussi Chloé BOILLOT en charge des Finances.

Patrick JUDALET souligne l'effort réalisé par les élus dans leur politique depuis 2012 (voir 2017) pour faire baisser la dette globale de la Ville de 2 000 000 € en 8 ans.

Marc HENRIET s'associe à cette remarque, mais estime nécessaire de revoir les choix présentés des investissements, il note en effet que l'extension du cimetière (voir demande) sont traité plus rapidement que les investissements dans les écoles.

Monsieur le Maire lui indique que tous les dossiers sont traités d'une manière équitable et que celui du cimetière n'avance pas plus vite que d'autres avec celui de l'école Rollinat.

IV – ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS MUNICIPALES POUR ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Benoît RICHARD présente les demandes pour attribution de la subvention municipale pour l'achat d'un vélo à assistance électrique :

- Mme Elodie DALLOT : 150 €
- Mme Corinne BORDET : 150 €

Il rappelle la demande de M. LYONNET et précise que le vélo à assistance électrique n'ayant pas été acheté auprès d'un établissement agréé, l'octroi de la subvention n'est pas possible.

Il précise que depuis le début de l'année, 4 vélos ont été subventionnés.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Associative, Sports, Loisirs et Sécurité dans ses séances du 03 et 22 avril 2025,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** à l'octroi d'une subvention de 300 € pour les personnes susvisées ci-dessus.

- **INDIQUE** que cette somme sera prise à l'article 65741, « aide pour achat de 25 vélos à assistance électrique ».

V – PERSONNEL MUNICIPAL – RECRUTEMENT D’UN AGENT TECHNIQUE POLYVALENT AU PARC DES SPORTS

Considérant que les besoins du service du Parc des Sports nécessitent la création d’un emploi permanent appartenant au cadre d’emploi des adjoints techniques pour assurer les fonctions d’agent technique polyvalent,

Monsieur le Maire propose :

- la création d’un emploi permanent à temps complet appartenant au cadre d’emplois des Adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C : grade d’Adjoint technique ou adjoint technique principal 2^e classe ou adjoint technique principal 1^{ère} classe au 01/10/2025,

- l’agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : effectuer les travaux d’entretien du Parc des sports (bâtiments et espaces verts) et des locaux sportifs, renforcer les autres équipes techniques, participer aux astreintes.

- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d’emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l’attente du recrutement d’un fonctionnaire.

Le recrutement de l’agent contractuel sera prononcé à l’issue d’une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l’égal accès aux emplois publics.

- la suppression du poste d’Educateur des APS principal 1^{ère} classe au 01/10/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

- **DECIDE** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet appartenant au cadre d’emplois des Adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C : grade d’Adjoint technique ou adjoint technique principal 2^e classe ou adjoint technique principal 1^{ère} classe au 01/10/2025.

- **DECIDE** que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l’attente du recrutement d’un fonctionnaire.

Le recrutement de l’agent contractuel sera prononcé à l’issue d’une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l’égal accès aux emplois publics.

- la suppression du poste d’Educateur des APS principal 1^{ère} classe au 01/10/2025

- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs à compter du 01/10/2025.

- **AUTORISE** le Maire à procéder au recrutement de l’agent qui sera affecté à cet emploi.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VI – COMMISSION DES MARCHES PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

1- COMMISSION DES MARCHES ET APPELS D'OFFRES – ACQUISITION TONDEUSES

La Commission des Marchés et appels d'offres s'est tenue le 08 Avril 2025.

Monsieur le Maire indique que l'entretien des espaces verts de la commune nécessite l'acquisition de deux nouvelles tondeuses, en location longue durée, avec option d'achat, afin de remplacer deux tondeuses en fin de vie.

Patrick JUDALET détaille les analyses des offres reçues :

L'entreprise Denormandie a présenté un devis pour deux tondeuses Iseki, d'un montant respectif de 43 110 €TTC (pour un coût global de 49 974,30 €TTC sur 5 ans) et 55 110 €TTC (pour un coût global de 63 680,70 €TTC sur 5 ans).

L'entreprise Equipjardin a présenté un devis pour deux tondeuses John Deere d'un montant respectif de 73 506,46 €TTC (pour un coût global de 83 333,74 €TTC sur 5 ans) et 75 128,86 €TTC (pour un coût global de 85 166,89 €TTC sur 5 ans).

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission des Marchés et Appel d'Offres dans sa séance du 08 Avril 2025,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour l'acquisition de deux tondeuses à l'entreprise Denormandie, d'un montant de 35 925 € HT pour l'une et 45 925 € HT pour l'autre.

- **AUTORISE** le Maire à signer des devis à venir.

2- COMMISSION DES MARCHES ET APPELS D'OFFRES – AVENANTS MARCHE DE RENOVATION DE L'HOTEL DU CHEVALIER D'ARS

La Commission des Marchés et appels d'offres s'est tenue le 08 Avril 2025.

Monsieur le Maire détaille le dossier concernant les avenants du marché de rénovation de l'Hôtel du Chevalier d'Ars :

L'entreprise ECB – Lot 1 Gros Œuvre – présente un avenant pour les points suivants :

- Plus et moins-values sur les démolitions, le nettoyage des murs extérieurs, la modification des planchers autours de l'ascenseur, deux extensions d'évacuation d'eaux pluviales : + 307,10 €HT
- Plus-value pour sur profondeur massifs et modification plateforme extension : + 7 553€HT

L'entreprise Gaugry – Lot 2 Charpente couverture zinguerie – présente un avenant pour les points suivants :

- Plus-value pour réparations charpente nord : + 1 135 €HT
- Plus-value pour habillage rives bâtiment sud : + 1 268,40 €HT
- Plus-value pour moisage d'une poutre au R+2 du bâtiment nord : + 688 €HT

- Plus-value pour réfection plancher R+3 bâtiment nord : + 11 159,31 €HT
- Plus-value pour réfection plancher R+3 bâtiment sud : + 5 188 €HT

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission des Marchés et Appel d'Offres dans sa séance du 08 Avril 2025,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants à venir.

Monsieur le Maire souhaite qu'une dernière visite du site pour les élus du Conseil Municipal soit organisée dans la 2^{ème} quinzaine de Mai.

VII- SUBVENTIONS MUNICIPALES POUR L'AIDE A LA RENOVATION DES FAÇADES ET VITRINES

Monsieur le Maire indique que la Commission de travail pour l'octroi de la subvention municipale pour l'aide à la rénovation des façades et vitrines s'est réunie le 23 Avril 2025.

Après délibération, elle a émis un avis favorable sur deux dossiers, pour un montant total de subvention de 8 425,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les dossiers retenus par la Commission de travail,

➤ 2025-F01 -SCI AL36 M. LABOUBÉ – 3 Place Laisnel de la Salle	6 425,50 €
➤ 2025-F02 - SASHÉE – 120 Rue Nationale	2 000,00 €

- **AUTORISE** le versement de ces subventions sur ces opérations.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1- PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE D'UN STAGE A L'ACADEMIE D'ETE « MUSIQUE AU FIL DE L'INDRE » D'UN ELEVE DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE.

Monsieur le Maire propose que la Ville de La Châtre prenne en charge le coût d'un stagiaire de l'Ecole Municipale de Musique à l'académie musicale d'été « Musique au fil de l'Indre », qui se déroulera du 18 au 25 Juillet 2025 sur le site Naturapolis de Châteauroux.

Il s'agit du jeune Tom Alapetite.

Ce stage a pour but de promouvoir la musique d'harmonie et rendre accessible au plus grand nombre la pratique musicale.

Monsieur le Maire estime important d'encourager les jeunes à se former et ce stage y contribue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour la prise en charge de la participation forfaitaire aux frais de stage d'un élève, de l'école Municipale de Musique, Académie d'été « Musique au fil de l'Indre » du 18 au 25 Juillet 2025, qui s'élève à 456 €.

- **PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 65888 « autres ».

2- Remerciements obsèques

Famille PAGNARD

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Sébastien.

Famille GOURRIER

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Jean-Louis.

Local rue Saint-Pierre

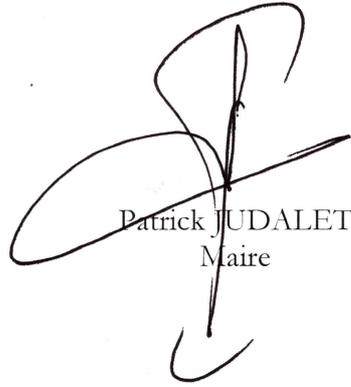
La Ville de La Châtre a mis à disposition le local situé rue Saint-Pierre à Mme Sophie ACHILLI, artiste plasticienne. Elle l'occupe depuis le 15 avril 2025.

Association OCB 36

L'Association OCB 36 remercie la Ville et les services techniques pour leur soutien lors de l'organisation de la 6^{ème} Bourse du disque et de la BD qui s'est tenue à la salle des Fêtes le 20 avril 2025.

Approuvée en séance le 02 Juin 2025

La secrétaire de séance
Sophie VERNAUDON
Adjointe au Maire



Patrick JUDALET
Maire